

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3713)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« États »

le mot :

« État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.